

Règlement du SMART APP CONTEST « *Tourisme, Transport, Energie, Citoyenneté, Développement Durable et Sport* » du Vendredi 23 au Samedi 31 Octobre 2015

Le SMART APP CONTEST est un concours de développement d'applications mobiles ou web destiné à stimuler la création d'usages innovants basés sur les thématiques liées à la ville intelligente : « **Tourisme, Transport, Energie, Citoyenneté, Développement Durable et Sport** ».

Ce moment créatif intense réunira pendant une semaine, des étudiants, des professionnels (dans les domaines du marketing, des finances, de la communication...), des développeurs informatiques, des designers, des usagers, des "créatifs", etc pour réaliser en équipe des services ou application numériques : sous la forme de maquettes, de prototypes voire d'applications clé en main.

Le concours aura lieu au CEEI Nice Côte d'Azur (Nice Premium), du vendredi 23 au samedi 31 octobre 2015 et permettra aux divers acteurs du numérique de se rencontrer, de partager le goût de la création et du challenge et de se lancer, ensemble, dans une expérience enrichissante et dynamique.

1. Les thématiques :

Face à l'avènement des outils numériques mobiles et devant la suprématie du web pour les activités touristiques, le secteur du Tourisme et ses acteurs ont plus que jamais besoin de se positionner vers de nouveaux dispositifs internet et de nouvelles pratiques numériques.

De plus, la problématique du Transport et de la consommation Energétique doit également pouvoir bénéficier des outils numériques. Dans un contexte d'urbanisation croissante, toutes les agglomérations cherchent à optimiser leur fonctionnement de manière optimale à travers différentes notions : Economie, Développement Durable, Sport et Citoyenneté.

Les participants du SMART APP CONTEST travailleront ainsi sur ces 6 thèmes :

- **Tourisme ;**
- **Transport ;**
- **Energie ;**
- **Citoyenneté ;**
- **Développement Durable ;**
- **Sport.**

2. Description du concours :

L'événement rassemblera environ 80 participants répartis en équipes de 3 à 6 personnes maximum, qui devront chacune imaginer un produit multimédia innovant.

Pour cela, les participants venant de milieux différents (étudiants pour la plupart, mais aussi professionnels du tourisme, ingénieurs, créatifs, graphistes, ou des personnes ayant juste envie de se lancer quels que soient leurs parcours ou leurs métiers), devront se répartir différents rôles, pour valoriser la diversité des compétences.

Dans le cadre de ce concours, les équipes devront imaginer des produits multimédias dans le but de :

- Élargir ses compétences et développer son réseau professionnel ;
- Lancer des projets innovant et développer de nouvelles applications visant à simplifier les démarches citoyennes ;
- Promouvoir la pratique sportive sur le territoire ;
- Créer de nouveaux usages en matière de transports, de consommations énergétiques ou encore de tourisme ;
- Le tout dans un contexte de Développement Durable.

Ces produits multimédias auront également pour obligation d'utiliser les données ouvertes fournies par la Métropole Nice Côte d'Azur et les acteurs partenaires de l'événement.

3. Engagements juridiques :

Point 1: Originalité et responsabilité

L'ensemble des participants s'engage à fournir, lors du concours, des créations originales et personnelles. Les responsabilités civile ou pénale des organisateurs ne seront pas engagées en cas de présentation, par l'un des participants, de créations non originales et/ou non personnelles. Chaque participant est responsable des créations qu'il présente.

Point 2 : Droit à l'image et enregistrements sonores

Chaque participant concède aux organisateurs, à leurs représentants, prestataires à titre onéreux ou bénévole et à toute personne agissant sur leur ordre ou avec leur permission l'autorisation irrévocable de publier toutes les photographies, images et vidéos prises lors de l'événement « SMART APP CONTEST » organisé du vendredi 23 au samedi 31 octobre 2015.

Les images, photographies et enregistrements sonores, pourront être exploitées sous quelque forme que ce soit.

Les participants s'engagent à ne pas tenir responsable les organisateurs, leurs représentants, toute personne agissant avec leur permission et les personnes sous leur autorité en charge des photographies et des images, des angles et moments de prise de vue, du choix des photographies ou images, ainsi que des changements de cadrage, de couleur et de densité qui pourraient survenir lors de la reproduction.

Point 3 : Les droits de propriété intellectuelle

- **La Licence « Ouverte » d'ETALAB :**

La Métropole Nice Côte d'Azur a choisi la « Licence Ouverte » d'ETALAB pour faciliter la réutilisation de ses données publiques à des fins commerciales ou non. La seule condition pour le ré-utilisateur, dans un souci d'authenticité, est de citer la source et la date de dernière mise à jour des données publiées.

La facilité d'accès à ces données a pour but de favoriser leur diffusion et valorisation ainsi que de promouvoir l'accès aux données publiques, tout en permettant le suivi de leurs réutilisations.

La version complète de la licence peut être visualisée en suivant ce lien :

<http://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>

- **La Licence «Creative Commons » ou «Paternité 2.0» :** Dans le cadre du SMART APP CONTEST organisé par la Métropole Nice Côte d'Azur et Telecom Valley, l'ensemble des participants s'engage à délivrer ses créations sous la licence «Creative Commons» autrement appelée «Paternité 2.0».

La version complète de la licence peut être visualisée en suivant ce lien :

<http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/legalcode>

Cette licence reconnaît aux créateurs le droit de paternité sur leurs œuvres et programmes. Les organisateurs s'engagent donc à ce que les participants soient reconnus et cités comme les auteurs originaux de leurs créations.

En contrepartie, les participants renoncent, de manière définitive, à faire valoir les droits suivants et ce, peu importe les supports, médias, procédés techniques et formats en question :

- S'opposer à toute reproduction de l'œuvre ou à toute incorporation de l'œuvre dans une œuvre collective ;
- S'opposer à toute création et reproduction d'œuvres dérivées ;
- S'opposer à toute distribution d'exemplaires ou d'enregistrements de l'œuvre ;
- S'opposer à toute présentation, représentation ou communication de l'œuvre sous n'importe quelle forme que ce soit ;
- Lorsque l'œuvre est une base de donnée, s'opposer à toute extraction ou réutilisation de parties substantielles de l'œuvre ;
- S'opposer à toute modification en vue d'une réutilisation.

Les organisateurs reconnaissent que la licence «Creative Commons» ne concerne que la spécification ou scénario d'usage, la maquette, le business plan ainsi que la présentation comprenant le pointage des données utilisées ou manquantes.

Par conséquent, sont exclus du champ de la licence "Creative Commons", les codes produits par les participants dans le cadre de la maquette ainsi que les logiciels ayant servi à la production de la maquette.

4. Sélection des gagnants :

Chaque équipe devra fournir une présentation comprenant :

- 1 idée innovante et scénario d'usage ;
- 1 business plan ;
- 1 maquette voire une première démonstration fonctionnelle ;
- 1 Présentation comprenant 1 pointage des données utilisées et manquantes dans l'élaboration de leur projet.

Tout au long du concours, des mentors (choisis pour leur expertise dans des domaines variés) seront à disposition de chaque équipe pour accompagner les projets.

Parmi tous les projets présentés à la fin du concours, le jury déterminera plusieurs prix dans les catégories suivantes :

- Prix Business : volonté de créer une start-up, viable et rentable économiquement
- Prix Hackathon : création d'une application innovante complètement codée pendant le hackathon
- Prix coup de cœur : création d'un service innovant pouvant être propulsé sur le mobilier urbain de la Ville de Nice

Les projets pourront également faire l'objet d'un accompagnement post-concours par des partenaires publics ou privés, en vue d'une création réelle d'activité.

Les décisions du jury sont souveraines, et les partis acceptent lors de leur inscription de s'y plier.

5. Dates du concours :

Le SMART APP CONTEST se déroulera du vendredi 23 octobre au samedi 31 octobre 2015.

6. Comment participer ?

Pour participer, les candidats doivent s'inscrire au préalable sur le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-smart-app-contest-2-18716389224>

Les participants peuvent se présenter soit en équipes constituées, soit de manière individuelle. Au lancement du SMART APP CONTEST, les participants individuels pourront rejoindre les équipes constituées sur place.

Les équipes devront impérativement être composées de 3 à 6 personnes de profils complémentaires.

7. Organisation pratique :

Chaque participant se présente avec son propre matériel (ordinateurs, rallonges, multiprises, clés USB) et ses logiciels. Une connexion Wifi sera bien entendu disponible durant toute la compétition, ainsi que des vidéoprojecteurs pour la présentation finale devant le jury.

Les participants auront accès à des boissons et à un espace de restauration.

8. Déroulé :

Vendredi 23 octobre 2015 après-midi (17h30-21h)

- Accueil des participants
- Présentation du concours & des mentors
- Retours d'expérience des équipes primées lors de la première édition du concours
- Séance d'idéation avec pitches des projets proposés (3 minutes chacun)
- Formation des équipes et cocktail de bienvenue

Du lundi 26 au jeudi 29 octobre 2015

- Les équipes travaillent sur leurs projets en autonomie
- Support technique toute la semaine : données / applis

SMART APP CONTEST II

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

TelecomValley
Avanceur Azilien du Numérique

- Chaque midi : session SKYPE avec les coaches
- Chaque soir : une conférence utile aux équipes (18h-20h dans l'OpenLoft du CEEI) : Propriété intellectuelle, Business (business plan viable), Marketing (pitch + identité visuelle), Commercial /Finances

Du vendredi 30 au samedi 31 octobre 2015 : FINAL RUN

- Répétitions : Pré-pitch par équipe (5 minutes de présentation + 15min de retour mentors)
- Repas et Final Run

Samedi 31 octobre 2015 (17h-20h)

- Présentation finale des projets devant les membres du jury : 5 minutes / équipe + 15min de retour jury) concourant dans 3 catégories :
- Prix Business : volonté de créer une start-up
- Prix Hackathon : création d'une application innovante
- Prix coup de cœur : création d'un service innovant
- Délibération des membres du jury
- Remise des prix et cocktail de clôture

Nom :

Prénom :

Fait àle/...../.....

Signature : précédée de la mention « Lu et approuvé »